

UN CHOIX DIFFICILE, UN THÈME DIFFICILE, UN ENVIRONNEMENT DIFFICILE

Le patrimoine immobilier de l'État de Neuchâtel comporte divers types de bâtiments: des écoles, des musées, des bâtiments administratifs, centrales techniques, des châteaux, etc., et des prisons aussi! Tout ce patrimoine est soumis à l'obsolescence constructive, technique et programmatique, et les prisons n'y échappent pas (si on ose employer cette expression!).

Bien sûr l'option d'un nouvel établissement avait été initialement envisagée (à Cornaux, pour un montant estimé de 30 millions en 2004). Mais le crédit d'un peu plus de 20 millions alloué par le Grand Conseil en 2008 devait finalement permettre la rénovation et l'agrandissement des deux établissements pénitentiaires existants dans le canton de Neuchâtel.

Au-delà de l'aspect financier, la question du lieu se pose naturellement pour un programme comme celui-là. L'image idéale qui nous vient assez vite c'est celle d'un établissement isolé, entouré de plusieurs enceintes barbelées, ou perché sur une île rocheuse. Mais ici, il est difficile d'échapper aux contraintes caractéristiques d'un pays urbain (intégration, sécurité, nuisances, etc.).

Or le programme de détention fait partie des outils nécessaires au bon fonctionnement de notre société. A ce titre il doit avoir sa place dans le tissu urbain, on doit pouvoir y accéder, y séjourner, y travailler.

Le choix de rénover plutôt que de construire à neuf a été un choix difficile, mais aujourd'hui, vu le contexte initial et en fonction du résultat obtenu, nous pouvons affirmer que l'option était tout à fait jouable!

En premier lieu, comment rénover une prison pleine? En l'occurrence, heureusement qu'il y en a deux, cela a permis dans une certaine mesure de faire jouer les vases communicants, même si il a bien fallu à un moment compter sur la collaboration des cantons voisins.

Quant aux interventions devenues nécessaires, elles ne sont pour la plupart pas visibles, forcément, mais elles ont permis d'offrir des conditions nettement plus décentes et dignes aux résidents, parfois de longue durée, tout en offrant de bien meilleures garanties de sûreté pour ceux qui n'y résident justement pas. Plus qu'une grande démonstration, c'est un travail tout en nuances qui a été proposé, teinté de préoccupations assez pointues, au niveau des accès, des parcours, des ambiances, mais aussi des installations techniques, de la sécurité et de l'économie des moyens!

Un effort particulier a été fait au niveau de l'image vers l'extérieur, c'est une prison certes, mais elle est en ville et il en a été tenu compte sans compromettre la mission principale. La composition visuelle du mur d'enceinte, la réinterprétation des barreaudages de la tour, mais aussi la dis-

crétion des barbelés et des moyens de surveillance y contribuent.

A l'intérieur, les structures ont été dans l'ensemble maintenues, mais les fonctionnalités, mis à part les cellules, ont été complètement revues, avec notamment un déplacement délicat de la centrale qui a mis à rude épreuve les nerfs du directeur.

Il faut bien l'admettre, effectuer des travaux de transformation c'est prendre des risques supplémentaires technique-ment. Et des surprises il y en a eu, présence d'amiante, instabilité sismique, éboulement du mur d'enceinte, incompatibilité entre les installations existantes et les nouvelles, etc.

La plus grande difficulté a néanmoins été au niveau de l'organisation des travaux. La confrontation entre les interventions nécessaires et les impératifs sécuritaires était quotidienne et a impliqué des contraintes inhabituelles: «étapage» des travaux, contrôles systématiques pour l'accès au chantier et mesures particulières élevées; un jeu tendu permanent entre la viabilité à l'intérieur de l'établissement et l'efficacité des ouvriers...

Aujourd'hui, après plus de 10 années intenses de planification compliquée et de travaux laborieux, on peut dire que si la traversée a été difficile, on y est arrivé et on peut tous s'en féliciter!

YVES-OLIVIER JOSEPH  
Architecte cantonal



ALLOCATION DU CHEF DE DÉPARTEMENT

En date du 18 mars 2008, le Grand Conseil adoptait par 94 voix sans opposition un crédit permettant la transformation et la rénovation des prisons de La Chaux-de-Fonds et de Gorgier. Des travaux qui ont débutés au printemps 2010, et qui ont été menés étape par étape, sans interruption de l'activité.

Des travaux de transformation et de rénovation dans les faits forts complexes, qui ont réservé bien des surprises. On peut citer en exemple l'éboulement d'une partie de la muraille d'enceinte sud ou encore la découverte d'une forte présence d'amiante. Toutefois, grâce au sérieux et à l'implication de tous les acteurs, on peut ici souligner le travail exemplaire réalisé par le Service des bâtiments et par ses équipes, partenaires mandatés compris, les travaux d'assainissement et de transformations se sont poursuivis et ont permis l'excellent résultat observable aujourd'hui. Que toutes les personnes ayant œuvré de près ou de loin à l'ouvrage en soient ici remerciées.

Dans l'absolu, un État ne peut pas se réjouir de l'ouverture d'une prison. Il n'en reste pas moins que les importants travaux entrepris sont en l'occurrence de nature à assurer un accueil digne et respectueux des personnes amenées à fréquenter nos établissements. Par ailleurs, le canton de Neuchâtel assure ainsi une meilleure cohérence et une efficacité accrue de la chaîne pénale. Il répond de surcroît à ses obligations concordataires en matière d'exécution des sanctions.

Il me reste à remercier l'ensemble des collaborateurs du service pénitentiaire qui ont dû exercer leur métier dans un environnement de travail compliqué et en pleine mutation, tant au niveau structurel qu'organisationnel. Je pense ici en particulier aux agents de détention qui ont à prendre en charge au quotidien des personnes incarcérées aux profils panachés et complexes. Mais aussi au personnel administratif ou encore

aux différents cadres qui ont eu à porter cet important pan de la réforme conduite par la direction du Service pénitentiaire. C'est également grâce au professionnalisme et à l'engagement de l'ensemble de ces collaborateurs qu'une journée d'inauguration est organisée le 27 juin 2016. Qu'ils trouvent ici l'expression de toute ma gratitude.

En conclusion, on peut se réjouir de la belle mue subie par l'établissement de détention de La Promenade. Pour les collaborateurs, c'est l'occasion enfin de souffler, de respirer. Pour le Conseil d'État, aussi, c'est un soulagement, une vraie satisfaction. Mais tout n'est pas terminé! Une prison est plus ou moins toujours en mutation. Accueil du service médical, occupation des détenus, sécurité... la réflexion continue!

ALAIN RIBAUX  
Conseiller d'État, chef du Département de la justice, de la sécurité et de la culture

ALLOCATION DU DIRECTEUR DE L'ÉTABLISSEMENT

Il est illusoire de vouloir mettre à jour les modalités de prise en charge de personnes détenues, ou les objectifs d'une détention, si les murs eux-mêmes offrent un regard tourné vers le passé.

L'établissement de détention La Promenade, dont certains bâtiments datent de près de 130 ans, est désormais équipé de 102 cellules, pour un total de 112 places, soit une capacité d'accueil clairement augmentée. L'établissement est destiné à accueillir tous les types de détention, qu'il s'agisse de la détention provisoire ou de l'exécution de peine, en passant par l'exécution anticipée ou encore la semi-détention.

Les personnes accueillies sont soumises à des régimes de prise en charge variant selon leur statut. On trouve dès lors une salle de cours qui ont été dessinés pour cette rénovation.

Enfin, on ne peut attendre des personnes détenues un respect des règles édictées par une société, si cette dernière ne se respecte pas elle-même par des conditions de détention humaines, décentes, et respectueuses.

La rénovation de l'établissement de détention La Promenade permet aujourd'hui plus qu'hier de s'éloigner du seul rôle d'enfermement, pour tendre vers une prise en charge sûre, digne et modernisée visant à mieux outiller les personnes qui lui sont confiées. De très réjouissantes perspectives donc.

DAVID LEMBRÉE  
Directeur de l'EDPR

EDPR : UN PROJET EN CONSTANTE MUTATION

La réalisation de la prison de La Chaux-de-Fonds est un exemple emblématique d'un projet qui a dû constamment évoluer, s'améliorer, se remettre en question pour pouvoir répondre aux exigences strictes du milieu pénitentiaire. En effet, durant ces 8 ans de travaux, le projet n'a eu de cesse d'innover.

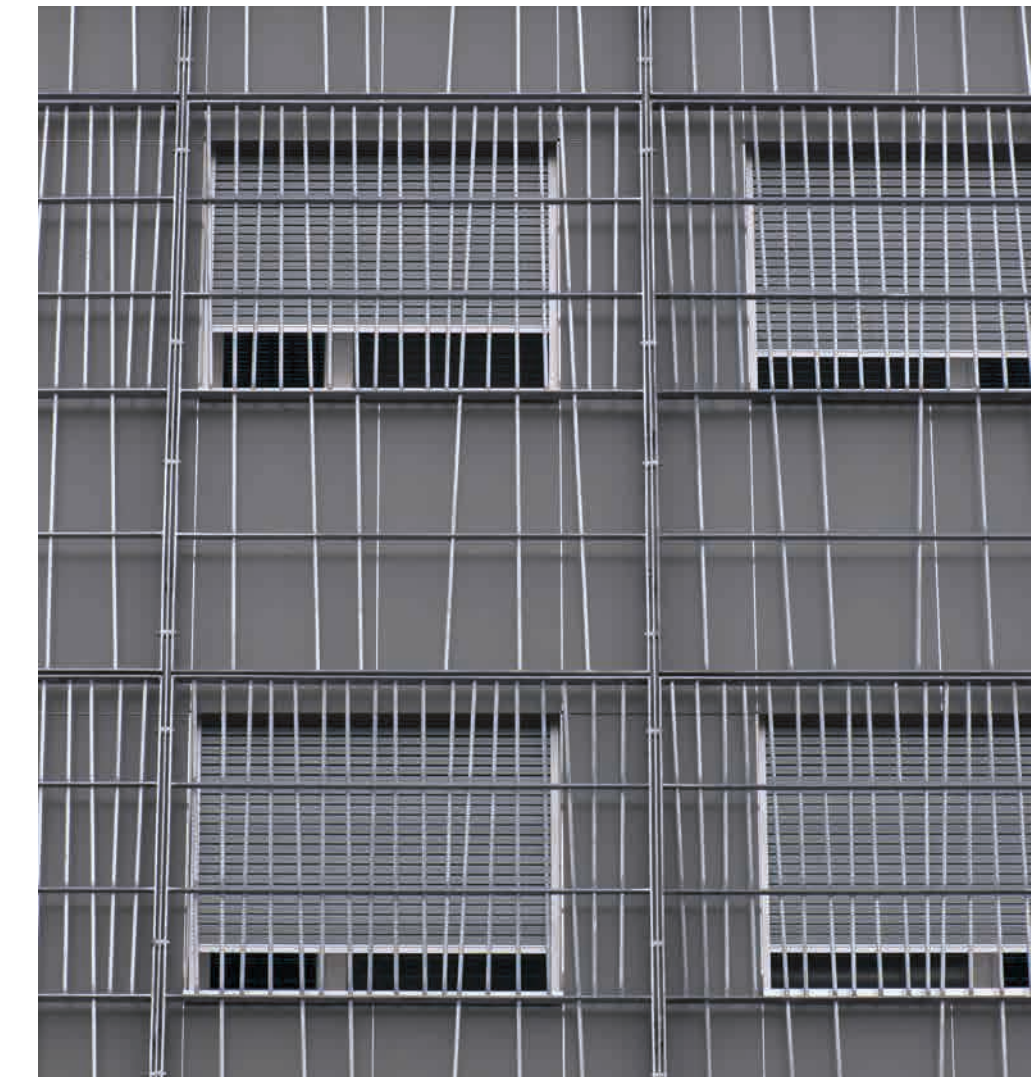
Outre l'aspect évolutif de ce projet, il y a plusieurs facteurs qui rendent le chantier de l'EDPR encore plus atypique.

En effet, la prison fait partie d'un tissu urbain dense faisant face à des habitations, des écoles, des restaurants et d'un réseau routier fortement sollicité. Le projet devait donc faire cohabiter les exigences strictes de la prison avec celles du domaine public. Afin de répondre à cette problématique, une réflexion a été initiée, en collaboration avec l'Ecole d'arts appliqués de La Chaux-de-Fonds sur le sujet de l'intégration en ville d'un mur d'enceinte de 5 mètres de hauteur. Suite au concours, le projet retenu met en avant une thématique végétale avec des lignes verticales vertes, représentant des arbres et des aplats de couleurs bleues symbolisant le ciel, le tout sur un fond blanc. A la vision de cette réalisation, un sentiment de légèreté et de clarté nous fait oublier que nous nous trouvons devant une prison de haute sécurité.

Le dessin du barreaudage de la tour fait également partie intégrante de cette réflexion concernant l'intégration urbaine. En effet, l'irrégularité du dessin des barreaux de la tour a pour intention de diminuer l'aspect sévère de la fonction pénitentiaire en lui octroyant un aspect plus organique.

Durant les 8 ans de travaux, la Prison de l'EDPR n'a jamais cessé de fonctionner. Les travaux ne devaient en aucun cas compro-

PHILIPPE LANGEL SA  
Architecte dipl. EPFL/SIA  
FORBAT SA  
Hamdin Maksuti



ADRESSE DU PROJET

Établissement de Détention  
la Promenade  
Rue de la Promenade 20  
2300 La Chaux-de-Fonds

MAÎTRE D'OUVRAGE

État de Neuchâtel

MANDATAIRES

Architecte:  
Philippe Langel SA/ ForBat SA  
Ingénieur civil:  
OPAN Concept La Chaux-de-Fonds SA  
Ingénieur CVS:  
Planair SA  
Ingénieur E:  
Betelec SA  
Ingénieur sécurité:  
Hügli Ingenieurenunternehmung AG

DÉPARTEMENT DES FINANCES  
ET DE LA SANTÉ (DFS)

Service des bâtiments de l'État  
Rue de Tivoli 5  
2003 Neuchâtel

DÉROULEMENT DU PROJET

Votation du crédit de construction:  
18 mars 2008  
Obtention du permis de construire:  
31 octobre 2008  
Début du projet:  
1<sup>er</sup> avril 2010  
Fin des travaux:  
juin 2016

SURFACES DU PROJET

Surface totale du bien-fonds:  
4'669 m<sup>2</sup>  
Emprise au sol:  
1'641 m<sup>2</sup>  
Surface brute de plancher:  
6'640 m<sup>2</sup>  
Volume SIA:  
21'890 m<sup>3</sup>

VALEUR ECAP (avant travaux)

CHF 12'000'000.-

COÛTS DE CONSTRUCTION  
(y.c. subventions)

CHF 21'831'279.-

NOMBRE DE PLACE DE DÉTENTION

112 places

JUSTICE ET POLICE

ÉTABLISSEMENT  
DE DÉTENTION  
LA PROMENADE

La Chaux-de-Fonds

Photographies: Estienne Perroud - Design graphique: supero  
Pour tous les besoins de presse ou pour des informations complémentaires, veuillez contacter le service communication de la Ville de La Chaux-de-Fonds.

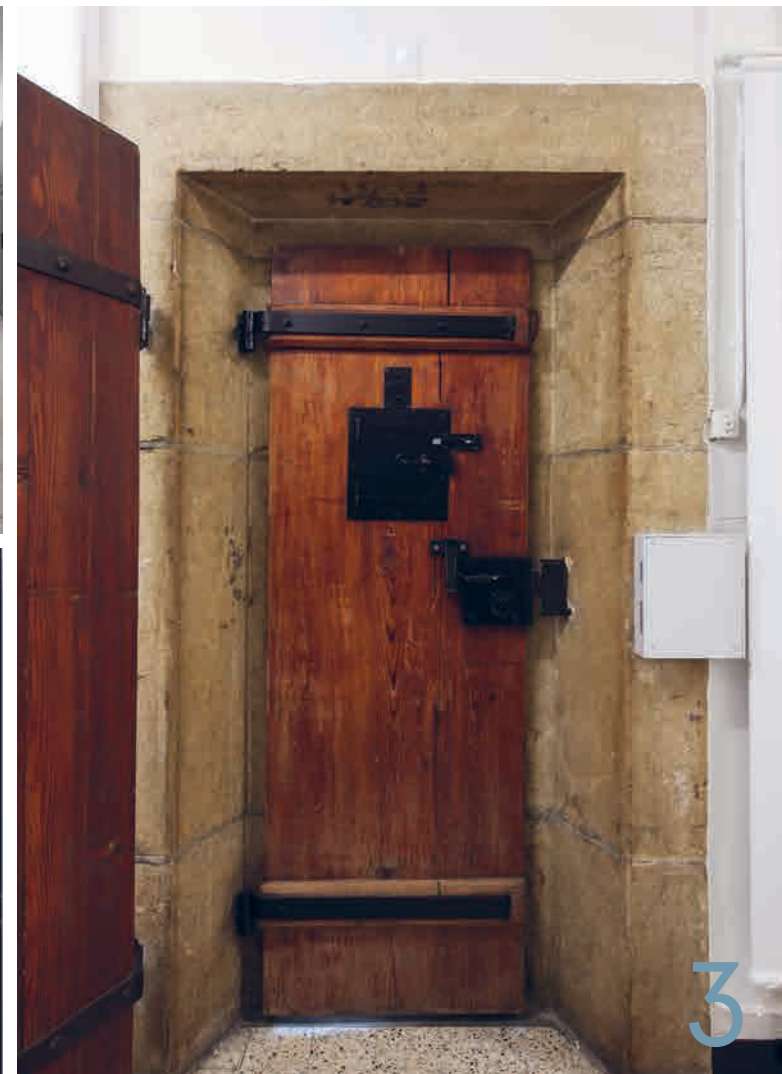




1



2



3



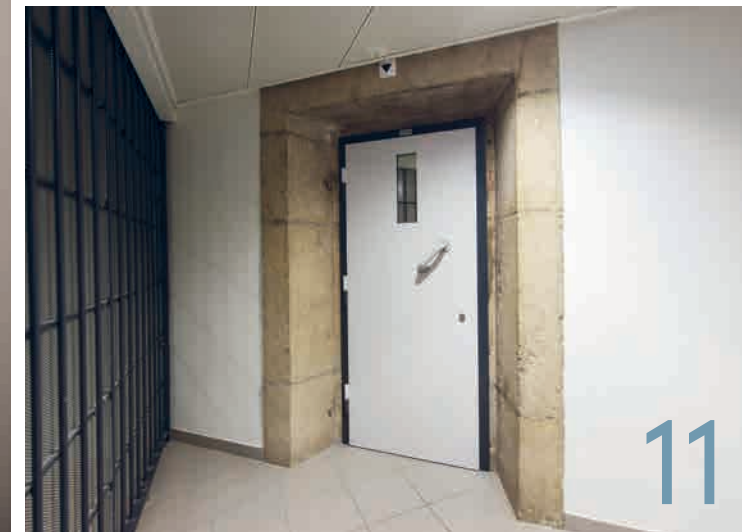
5



9



10



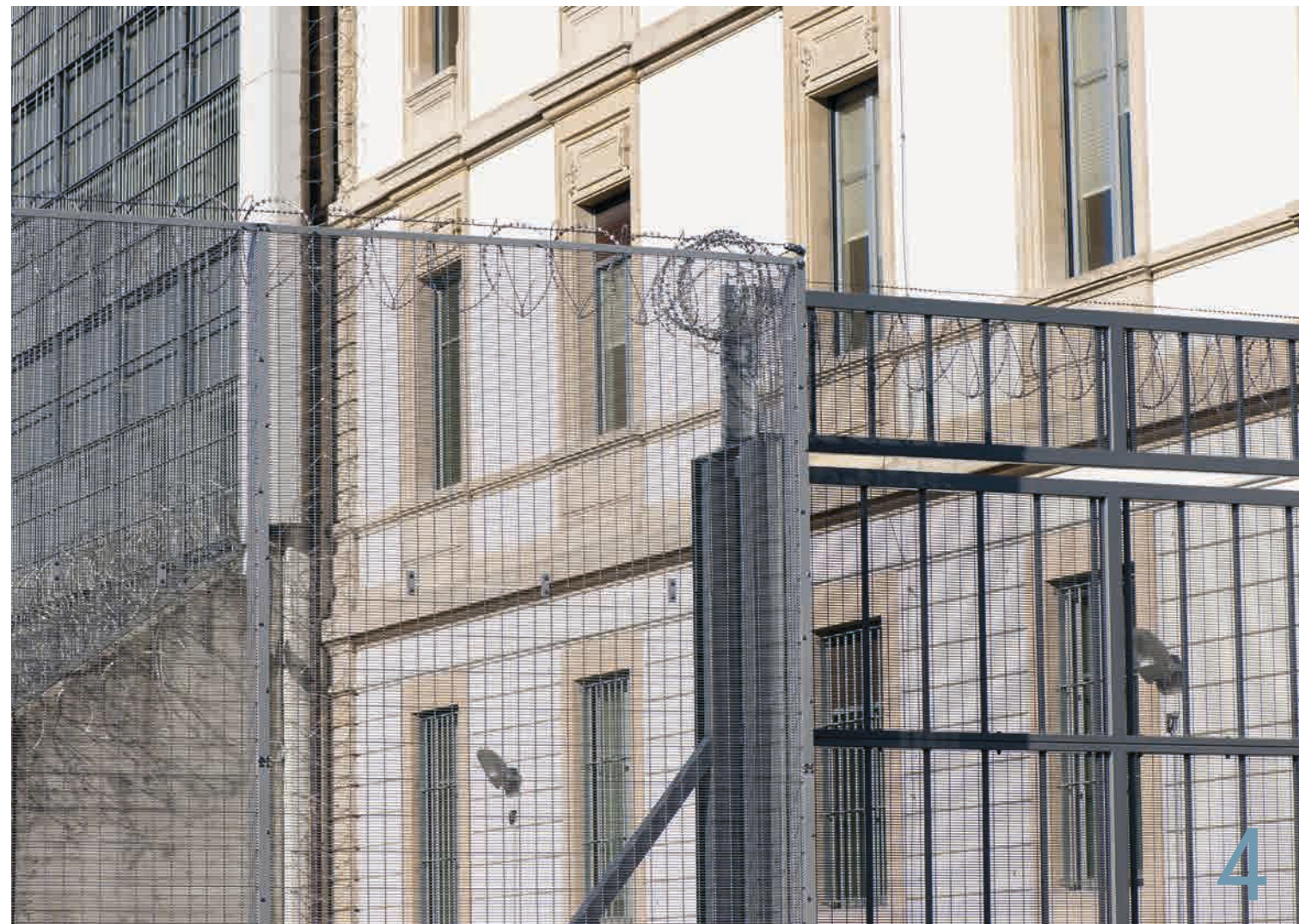
11



13



14



4



6



7



8



12



15



16

- |                                                                       |                                                      |
|-----------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|
| 1. Couloir zone cellulaire de la tour                                 | 9. Guichet porte cellule                             |
| 2. Salle de douche zone cellulaire de la tour                         | 10. Cellule individuelle de l'ancienne prison        |
| 3. Modèle de portes conservées dans les secteurs de l'ancienne prison | 11. Couloir zone d'accueil des personnes détenues    |
| 4. Vue extérieure bâtiment administratif                              | 12. Poste de surveillance des cours de promenade     |
| 5. Buanderie de l'établissement                                       | 13. Cellule individuelle de la tour                  |
| 6. Porte de cellule de la tour                                        | 14. Vue extérieure mur d'enceinte et ancienne prison |
| 7. Vue extérieure de la tour et du mur d'enceinte                     | 15. Vue extérieure bâtiment administratif            |
| 8. Cuisines de l'établissement                                        | 16. Couloir zone cellulaire de l'ancienne prison     |





JUSTICE ET POLICE

# ÉTABLISSEMENT DE DÉTENTION LA PROMENADE

## ANIMATION VISUELLE DU MUR D'ENCEINTE

Le mur d'enceinte fait partie des travaux de rénovation de l'établissement de détention La promenade Il a été rapidement souhaité que le nouveau mur d'enceinte, bien que présentant essentiellement un apport sécuritaire fort et important pour l'établissement, soit aussi traité comme un élément d'animation visuelle et organisé au titre de décoration artistique.

L'idée a été suggérée d'en confier le mandat sous forme de concours à l'Ecole d'arts appliqués de La Chaux-de-Fonds. L'Ecole d'arts appliqués a relevé

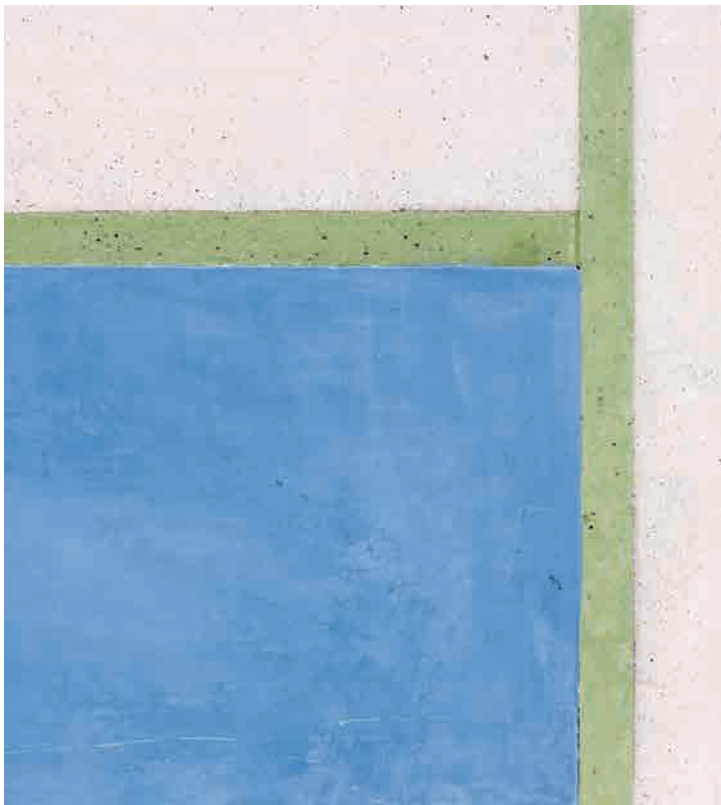
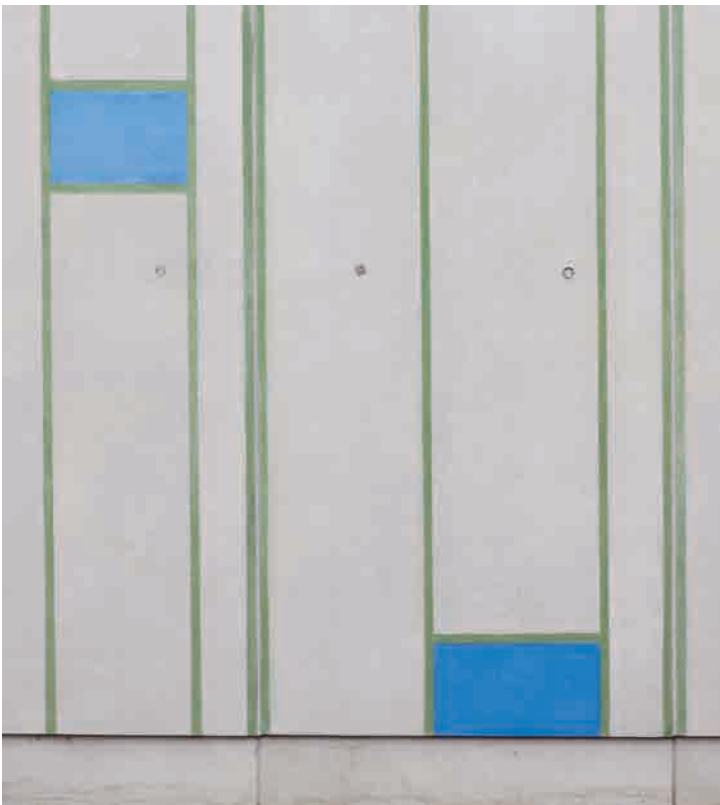
le challenge technique et artistique en s'engageant à respecter les délais relativement courts à disposition.

Ce concours a été organisé pour les 14 étudiants-antes de 1<sup>re</sup> année en formation de graphiste, styliste, designer de l'information, bijoutier et graveur.

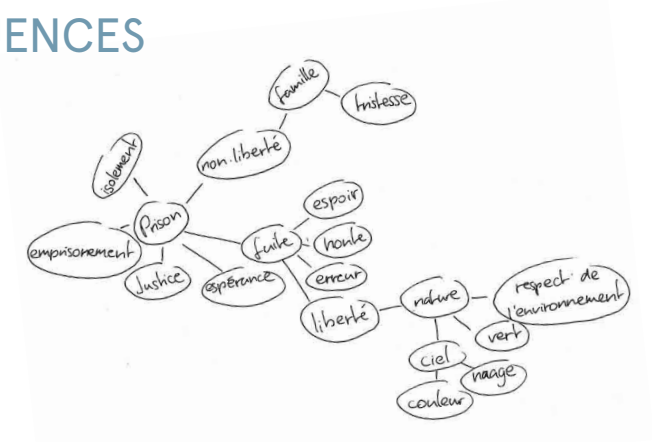
Le jury formé de 9 personnes s'est réuni le 19 décembre et a attribué les prix selon les critères définis.

La lauréate est Mademoiselle Charlotte La Fata pour sa réalisation en relation avec une forêt de bambou. Le jury a par-

ticulièrement apprécié la légèreté et le rythme qui cassent l'effet des modules de béton armé. Les rectangles de couleur pastel s'intègrent bien et animent de manière harmonieuse l'ensemble du mur. La composition occupe tout le mur et les couleurs s'adaptent bien à l'ensemble urbanistique. La vue en perspective est intéressante et s'intègre bien.



## INFLUENCES



Légèreté, liberté, oxygène, apaisant, revitalisant



Les codes barres sont des acteurs discrets de la vie courante

Je veux incorporer du vert dans l'enceinte du mur de la prison car c'est la couleur de la nature, elle est anti-stress, c'est une couleur aux vertus rassurantes, calmantes, confortables, tolérantes, équilibrées (entre bleu et jaune) et, souvent rafraîchissantes. Mon mur est composé de joints et de faux joints verts avec un béton non-traité blanc et, pour incorporer un peu de gaieté dans ce mur: quelques petits rectangles bleus en béton sablé. Je veux qu'il reste simple pour qu'il se fonde dans l'environnement sans le charger.

CHARLOTTE LA FATA